canton de vaud

DEF Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
DGEP Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Rue St-Martin 26
1014 Lausanne

Demande d'admission

MATURITE PROFESSIONNELLE

Modèle « intégré »

Délai d'inscription : 31 juillet

Ce bulletin d'inscription, complétant le contrat d'apprentissage, doit être envoyé, ***accompagné des annexes nécessaires***, à l'adresse indiquée ci-dessus ou par courriel à info.matupro@vd.ch.

Renseignements personnels de l'apprenti·e

Nom — Date de naissance

Prénom — Genre ☐ féminin ☐ masculin

Adresse — NPA + Localité

Mail — N° de téléphone

Formations antérieures suivies

Ecole obligatoire *Vaud* : ☐ VP / ☐ VG niveaux / ☐ RAC / ☐ Ecole privée

Autres cantons / Pays :

Autres formations suivies ☐ Ecole de culture générale / ☐ Ecole de commerce / ☐ Ecole de maturité / ☐ Autre :

Entreprise de formation / Ecole de métiers

Raison sociale

Adresse

Mail

Formation (cocher ce qui convient)

Il n'est pas possible d'offrir des cours de maturité professionnelle, modèle intégré, dans toutes les professions en raison des horaires des cours CFC ou des lieux de formation.

Professions	Durée du CFC	Jours de cours / semaine	Ecoles
Maturité professionnelle Economie et services, type économie (MP-ESE)			
☐ Employé de commerce	3 ans	2	CPNV / EPCA / EPCL / EPCN
Maturité professionnelle Economie et services, type services (MP-ESS)			
☐ Médiamaticien	4 ans	2	CPNV
☐ Gestionnaire du commerce de détail	3 ans	2	EPCN (⚠ uniquement à Nyon)
☐ Agent de transports publics ☐ Agent de transport ferroviaire	3 ans	2	EPCN
☐ Boucher-charcutier ☐ Boulanger-pâtissier-confiseur ☐ Cuisinier ☐ Meunier ☐ Spécialiste en restauration ☐ Gestionnaire en restauration de système	3 ans	2	EPM et EPCN **Attention** Deux sites de formation : - CFC : 0,5 j. à Montreux - MP : 1,5 j. à Nyon
Maturité professionnelle Technique, architecture et sciences de la vie (MP-TASV)			
☐ Laborantin (chimie ou biologie)	3 ans Semestres 1 à 3 Semestres 4 à 6	 3 2	ESsanté et EPSIC **Attention** Deux sites de formation : - CFC : à l'ESsanté - MP : 1 j. à l'EPSIC
Professions techniques et artisanales ☐ Métier : ……	3 ans	2 à 2,5	CEPM / EPSIC / ETVJ

*Attention : la **MP-TASV est enseignée en 4 ans.** Pour les métiers en 3 ans, en fin de 3e année, l'apprenti-e passe l'examen final CFC. Pour la 4e année de MP, il/elle aura un jour de cours par semaine. Cette année supplémentaire ne représente aucune obligation contractuelle pour l'entreprise formatrice.*

Maturité professionnelle Technique, architecture et sciences de la vie (MP-TASV)			
Professions techniques et artisanales ☐ Métier : ……	4 ans	2 à 2,5	CEPM / CPNV / EPSIC / ETML / ETVJ
Maturité professionnelle Santé et social – travail social (MP-SSO)			
☐ Assistant socio-éducatif	3 ans	2	CPNV
Maturité professionnelle Santé et social – santé (MP-SSA)			
☐ Assistant en soins et santé communautaire *En alternance par semaine* :	3 ans	3	ESSC et ESsanté **Attention** Deux sites de formation : - CFC à Morges - MP : 1 j./2 j. à Lausanne
☐ Assistant en pharmacie *En alternance par semaine* : 1re année 2e et 3e années	3 ans	 3 ou 4 2 ou 3	EPCL et ESsanté **Attention** Deux sites de formation : - CFC : 1re 2 j. – 2e et 3e 1 j. - MP : 1 j./2 j.
☐ Technologue en dispositifs médicaux *En alternance par semaine :*	3 ans	 1,5 ou 2,5	ESsanté
Maturité professionnelle Arts visuels et arts appliqués (MP-Arts)			
☐ Métier : ……	3 ou 4 ans	3 à 3,5	ERACOM

*Attention : la **MP-Arts est enseignée en 3 ans**.*

Conditions d'admission

Les conditions d'admission vaudoises se trouvent sur notre page :
https://www.vd.ch/themes/formation/formation-professionnelle/maturite-professionnelle.
Elles sont identiques à celles de l'école de culture générale et de l'école de commerce des gymnases vaudois.
Les candidates et candidats d'autres cantons doivent remplir les conditions d'admission de leur canton.

Annexes à joindre à cette demande

Obligatoires	Elèves **vaudois·es**	Ecole **publique**	☐ Bulletin de notes annuel de l'école obligatoire et/ou attestation d'admissibilité, notes du raccordement, résultats de l'examen d'admission aux gymnases vaudois
		Ecole **privée**	☐ Résultats de l'examen d'admission aux gymnases vaudois
	Elèves **d'autres cantons**		☐ Attestation que les conditions d'admission du canton concerné sont remplies
Facultatives			☐ Renseignements relatifs au parcours postobligatoire (diplôme ou CFC déjà obtenu, attestation de cours, CV, etc.) ☐ Autre

Signatures

L'élève, les représentants légaux et le maître d'apprentissage se déclarent d'accord avec la présente inscription et certifient avoir pris connaissance des conditions relatives à l'admission.

Apprenti·e / représentant·e légal·e ..... Entreprise .....

- *L'admission définitive est du seul ressort de la DGEP et sera communiquée par elle aux intéressé·e·s.*
- *L'enclassement définitif dans une école est de la compétence de la DGEP. Il se fait en fonction du nombre d'inscriptions et de places disponibles dans chaque école.*

A remplir par la DGEP

Décision :

☐ Admis·e

☐ Ne remplit pas les conditions légales de base

Le ..... Visa : .....

Direction générale de l'enseignement postobligatoire
Rue St-Martin 26, 1014 Lausanne | www.vd.ch/dgep
021 316 63 04 | info.matupro@vd.ch